



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 396 199 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.03.2004 Bulletin 2004/11

(51) Int Cl.7: **A42B 1/22**

(21) Numéro de dépôt: **03370033.7**

(22) Date de dépôt: **04.09.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeurs:
• **Laloy, Luc**
59420 Mouvaux (FR)
• **Chaffron, Giovanni**
40510 Seignosse (FR)

(30) Priorité: **05.09.2002 FR 0210988**

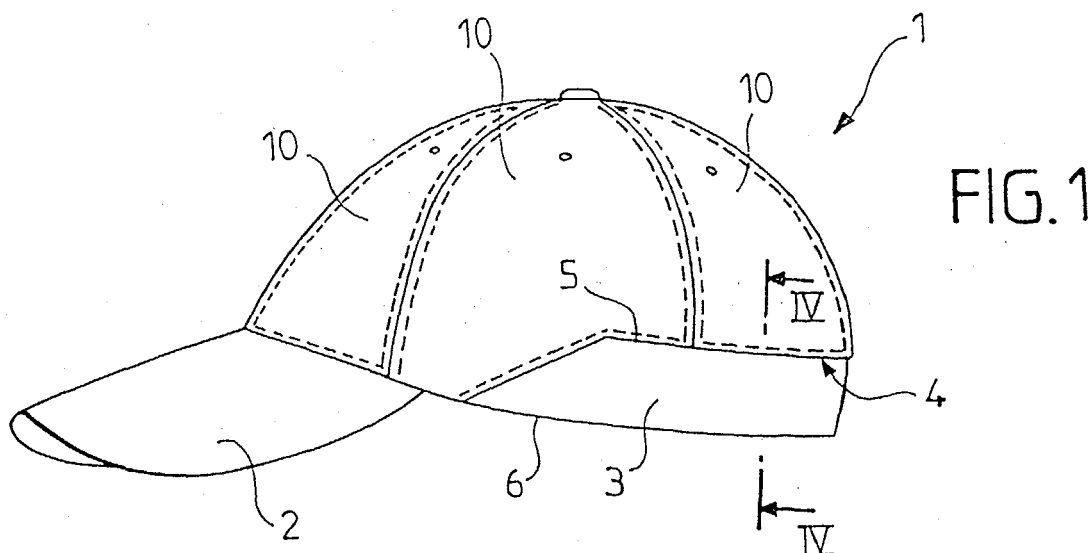
(74) Mandataire: **Duthoit, Michel Georges André**
Bureau Duthoit Legros Associés
96/98, boulevard Carnot
B.P. 105
59027 Lille Cedex (FR)

(71) Demandeurs:
• **Laloy, Luc**
59420 Mouvaux (FR)
• **Chaffron, Giovanni**
40510 Seignosse (FR)

(54) **Article de chapellerie, plus particulièrement casquette, visière et autres**

(57) L'invention concerne un article de chapellerie, constitué d'une coiffe (1) ouverte ou fermée, munie d'une visière (2) et de moyens élastiques (3) coopérant avec ladite coiffe (1).

Selon l'invention, ladite coiffe présente au moins une découpe (4) au moins sur une partie de sa périphérie, et lesdits moyens élastiques (3) coopèrent avec ladite coiffe (1) au moins au niveau de ladite découpe (4) et restent visibles au niveau de ladite découpe.



EP 1 396 199 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un article de chapellerie, et plus particulièrement une casquette, visière et autres, notamment destiné à un usage sportif ou de loisirs ou dans un cadre publicitaire.

[0002] On connaît dans l'art antérieur plusieurs types d'articles de chapellerie entrant dans ce domaine. En particulier, certains de ces articles sont munis de moyens pour les ajuster au tour de tête de la personne qui le porte. De tels articles sont dits « à taille unique », puisqu'ils peuvent être confectionnés à partir d'un seul patron, tout en étant adaptables à des morphologies différentes.

[0003] Par exemple, on connaît un ensemble dans lequel une casquette est munie, à l'arrière, de deux bandes souples. L'une, dite mâle, est munie de picots régulièrement espacés, l'autre, dite femelle, comporte des oeillets qui peuvent coopérer avec les picots. Cela permet d'ajuster la casquette, en sélectionnant le couple picot-oeillet le mieux adapté.

[0004] Cependant, un tel ensemble ne permet qu'un nombre fini de positions différentes, ce qui peut ne pas être adapté à certaines personnes : soit en étant trop serré, soit trop lâche.

[0005] Dans une autre réalisation, une bande de tissu passe dans une boucle, pour serrer plus ou moins la casquette autour de la tête du porteur.

[0006] Cet ensemble procure une plus grande adaptabilité, mais, comme d'ailleurs dans le cas précédent, il exige un grand nombre d'étapes de confection. Par ailleurs, il ne permet pas de résoudre un autre problème qui se pose avec ce type d'article, spécialement dans un usage sportif : l'absorption de la transpiration.

[0007] Enfin, dans le cadre d'un usage publicitaire, il est essentiel qu'un tel article soit personnalisable et de fabrication aisée, dans un court laps de temps, en petites quantités éventuellement, mais pour un coût réduit.

[0008] On connaît également une casquette qui est munie d'un bandeau intérieur élastique absorbant à sa base, cousu sur toute sa périphérie, le long de la paroi intérieure de la casquette. La confection de cette casquette exige donc l'utilisation d'un tissu extensible, et ne satisfait pas l'impératif publicitaire précité.

[0009] Le but de la présente invention est de proposer un article de chapellerie qui pallie les inconvénients précités.

[0010] En particulier, on s'efforcera de proposer un article de chapellerie de confection aisée, de type à taille unique au moins pour une population donnée, c'est-à-dire qui puisse s'adapter à des têtes de diamètres différents, et qui présente une faculté d'adaptation au besoin publicitaire notamment.

[0011] Un autre but de la présente invention est de proposer un article présentant un faible coût de fabrication.

[0012] D'autres buts et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui va suivre, qui n'est

donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

[0013] L'invention concerne un article de chapellerie, constitué d'une coiffe, ouverte ou fermée, munie d'une visière et de moyens élastiques coopérant avec ladite coiffe, caractérisé en ce que ladite coiffe présente au moins une découpe au moins sur une partie de la périphérie de ladite coiffe, et en ce que lesdits moyens élastiques, sont disposés sur toute la périphérie de la coiffe, coopèrent avec ladite coiffe au niveau de ladite découpe et restent visibles au niveau de ladite découpe.

[0014] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description, accompagnée des dessins en annexe, parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue de profil gauche d'un article de chapellerie, de type casquette, conforme à l'invention, selon un premier mode de réalisation,
- la figure 2 est une vue en perspective, de dessous, de l'article de la figure 1, selon un premier mode de réalisation,
- la figure 3 est une vue de profil gauche, d'un article de chapellerie, de type visière, conforme à l'invention,
- la figure 4 est une vue en coupe, selon la ligne IV de la figure 1, montrant comment lesdits moyens élastiques coopèrent avec ladite coiffe, au niveau de ladite découpe,
- la figure 5 est une vue de profil gauche d'un article de chapellerie, de type casquette, conforme à l'invention selon un second mode de réalisation,
- la figure 6 est une vue en perspective, de dessous, de l'article de la figure 5, selon un second mode de réalisation.

[0015] La présente invention concerne un article de chapellerie, par exemple une casquette, comme illustrée aux figures 1 et 2, ou une visière, comme illustrée à la figure 3.

[0016] La différence entre ces deux types d'articles réside dans la coiffe 1, qui peut être ouverte ou fermée. Lorsque la dite coiffe est ouverte, comme dans le cas d'une visière, celle-ci ne fait que ceindre la tête du porteur, et peut servir de support pour une visière 2 et, par exemple, pour un bandeau absorbant la transpiration. Lorsque la coiffe est fermée, comme dans le cas d'une casquette, celle-ci peut en outre protéger du soleil la tête du porteur.

[0017] En outre, un article de chapellerie conforme à l'invention est muni de moyens élastiques 3 coopérant avec ladite coiffe 1.

[0018] Selon l'invention, ladite coiffe présente au moins une découpe 4 au moins sur une partie de sa périphérie et lesdits moyens élastiques 3 coopèrent avec ladite coiffe 1 au moins au niveau de ladite découpe 4.

[0019] Ainsi, l'article est adaptable à différentes morphologies, au moins pour une population donnée. Une population, considérée comme homogène, c'est-à-dire

pour laquelle on peut prévoir une taille unique, peut-être celle des enfants, ou celles des femmes, ou encore celle des hommes par exemple.

[0020] Ladite découpe 4 peut être prévue selon une ligne de lisière 5 sensiblement parallèle au bord inférieur 6 de ladite coiffe 1 et sur une hauteur h par rapport audit bord inférieur.

[0021] Comme illustré à la figure 2, lesdits moyens élastiques 3 sont disposés sur toute la périphérie de ladite coiffe.

[0022] De plus, les moyens élastiques 3 sont aptes à occulter ladite découpe 4. Autrement dit, la découpe 4 est remplie par lesdits moyens élastiques 3 qui y prennent place, et ces derniers sont visibles de l'extérieur de l'article.

[0023] Lesdits moyens élastiques peuvent ainsi servir de support publicitaire.

[0024] Ainsi, avantageusement, lesdits moyens élastiques 3 se présentent sous la forme d'un ruban élastique dont la largeur l correspond au moins à la hauteur h de ladite découpe 4.

[0025] Conformément à l'invention, le bord supérieur 7 dudit ruban élastique est cousu à ladite coiffe 1 au niveau de ladite ligne de lisière 5.

[0026] Les principales coutures sont représentées sur les figures 1 à 3 par des pointillés. Ainsi, comme illustré à la figure 2, au niveau de ladite découpe 4, la couture 8, entre ladite coiffe 1 et ledit ruban élastique 3, suit la ligne de lisière 5. Puis, au niveau de la visière, à l'avant de l'article de chapellerie conforme à l'invention, la couture entre ledit ruban élastique et ladite coiffe 1 suit le bord inférieur de ladite coiffe. Dans ce cas, c'est donc le bord inférieur 9 dudit ruban élastique qui est cousu au niveau du bord inférieur 6 de ladite coiffe 1.

[0027] Comme illustré à la figure 4, le bord inférieur de ladite coiffe 1, au niveau de ladite découpe 4, est replié intérieurement, pour former ladite ligne de lisière 5. Ledit ruban élastique est cousu audit pli, qui constitue donc un ourlet.

[0028] Selon un autre mode de réalisation tel qu'illustré aux figures 5 et 6, ladite coiffe 1 peut présenter notamment deux découpes 4'. Chacune desdites découpes peut par exemple s'étendre, tel un demi-croissant, du bord inférieur de ladite coiffe jusqu'au sommet 12 de celle-ci.

[0029] Deux rubans élastiques sont alors cousus au niveau de chacune des deux découpes. Conformément à l'invention, un troisième ruban élastique est disposé sur toute la périphérie de ladite coiffe. Il est cousu au niveau de son bord inférieur sur le bord inférieur de ladite coiffe, à l'exception des deux précédents rubans recouvrant chacune des découpes 4' afin de préserver l'élasticité desdits rubans.

[0030] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, ladite coiffe 1 peut être constituée d'un textile inextensible. Il s'agira notamment de textile à base de coton, ou de fibres synthétiques.

[0031] Ladite coiffe peut aussi être constituée d'un

textile extensible.

[0032] En outre, ledit ruban élastique sera constitué d'un textile élastique, comme on peut en utiliser classiquement en chapellerie ou dans le domaine plus large de l'habillement.

[0033] Selon une caractéristique particulière de l'invention, ladite coiffe 1 est fermée et constituée de pièces d'étoffe 10, confectionnées en forme de demi-sphère. Selon une autre caractéristique particulière de l'invention, ladite coiffe 1 se présente sous la forme d'un bandeau 11, comme illustré à la figure 3.

[0034] Selon l'invention, ladite visière 2 peut être constituée d'une forme mince, en un matériau rigide, enveloppé de tissu. On pourra choisir par exemple du plastique ou du carton et donner à la visière 2 une forme aplatie ou arrondie.

[0035] Naturellement, d'autres modes de mise en oeuvre, à la portée de l'homme de l'art, auraient pu encore être envisagés sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Article de chapellerie, constitué d'une coiffe (1) ouverte ou fermée, munie d'une visière (2) et de moyens élastiques (3) coopérant avec ladite coiffe (1), **caractérisé en ce que** ladite coiffe (1) présente au moins une découpe (4) au moins sur une partie de sa périphérie, et **en ce que** lesdits moyens élastiques (3) sont disposés sur toute la périphérie de la coiffe (1), coopèrent avec ladite coiffe (1) au moins au niveau de ladite découpe (4) et restent visibles au niveau de ladite découpe (4).
2. Article selon la revendication 1, dans lequel ladite découpe (4) est prévue selon une ligne de lisière (5) sensiblement parallèle au bord inférieur (6) de ladite coiffe (1) et sur une hauteur h par rapport audit bord inférieur (6).
3. Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens élastiques (3) se présentent sous la forme d'un ruban élastique dont la largeur l correspond au moins à la hauteur h de ladite découpe (4).
4. Article selon la revendication 3, dans lequel le bord supérieur (7) dudit ruban élastique est cousu à ladite coiffe (1) au niveau de ladite ligne de lisière (5).
5. Article selon la revendication 4, dans lequel le bord inférieur dudit ruban élastique est cousu en outre au niveau du bord inférieur (6) de ladite coiffe (1) au moins à l'avant de ladite coiffe (1).
6. Article selon la revendication 1, dans lequel ladite découpe est prévue selon un demi-croissant qui

s'étend du bord inférieur de ladite coiffe jusqu'au sommet (12) de cette dernière.

7. Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite coiffe (1) est constituée d'un textile inextensible. 5
8. Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite coiffe (1) est fermée, et constituée de pièces d'étoffe (10) confectionnées en forme de demi-sphère. 10
9. Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel ladite coiffe se présente sous la forme d'un bandeau (11). 15
10. Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite visière (2) est constituée d'une forme mince, en un matériau rigide, enveloppée de tissu. 20

25

30

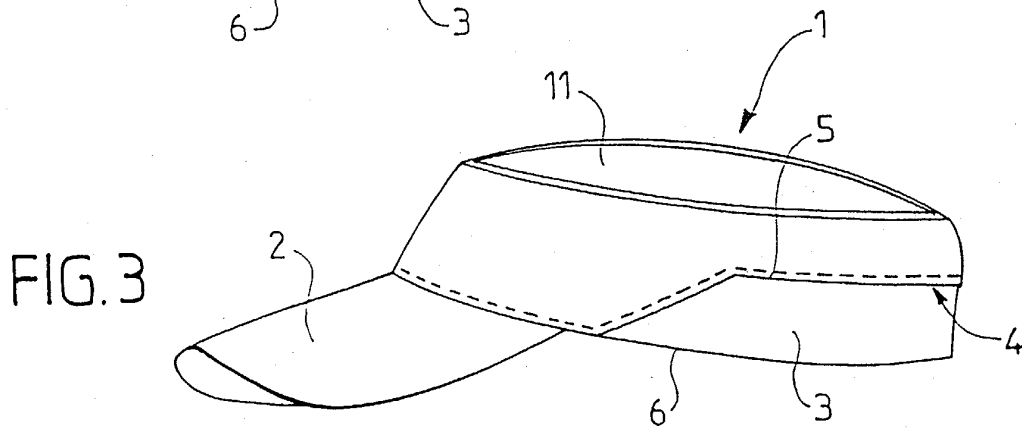
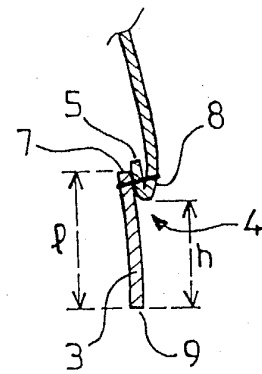
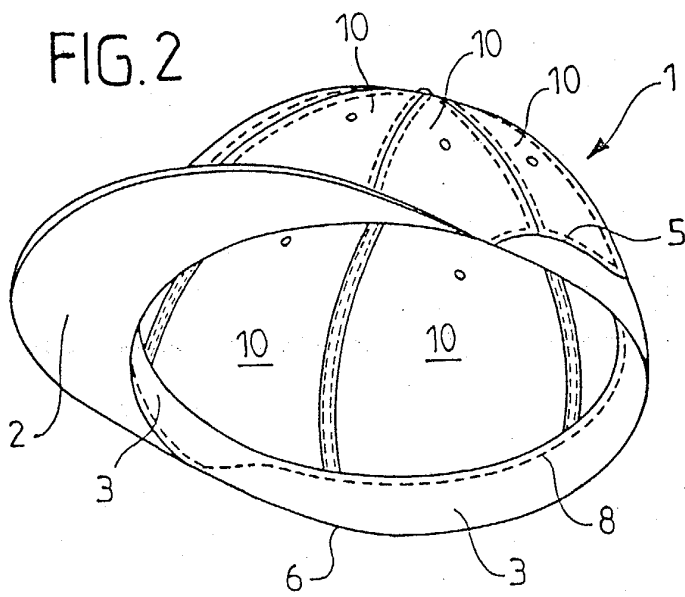
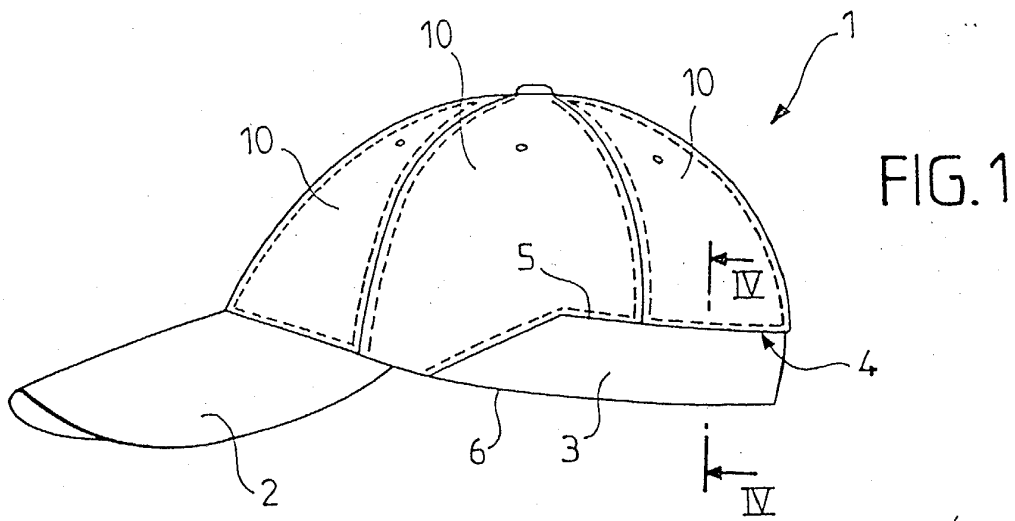
35

40

45

50

55



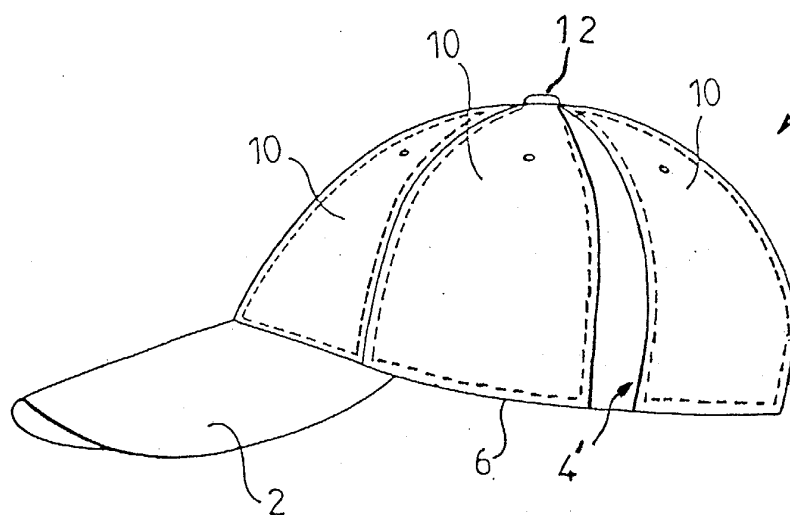


FIG. 5

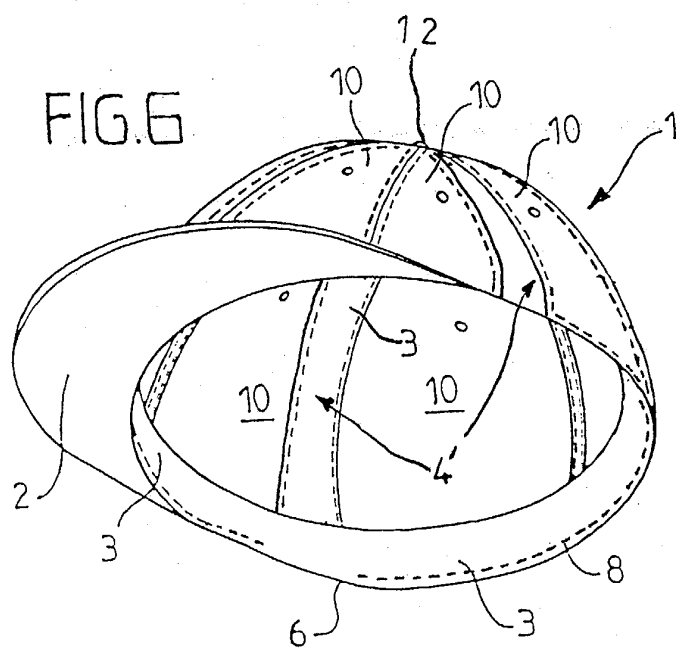


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 37 0033

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
X	FR 1 054 971 A (M.-L. LORRAIN) 15 février 1954 (1954-02-15) * le document en entier *	1-5,7	A42B1/22
A	-----	8,9	
X	US 6 170 086 B1 (R. LEE) 9 janvier 2001 (2001-01-09) * le document en entier *	1-5,7,8	
A	-----	9	
X	US 3 188 654 A (S. RAFOWITZ ET AL.) 15 juin 1965 (1965-06-15) * colonne 2, ligne 52 - ligne 71 * * colonne 3, ligne 31 - ligne 62 * * figures 3-6 *	1-5,7,10	
A	-----	8,9	
X	FR 1 408 838 A (G. DANDURAND & FILS S.A.) 20 août 1965 (1965-08-20) * le document en entier *	1-5,7	
X	US 6 016 572 A (DADA CORP.) 25 janvier 2000 (2000-01-25) * colonne 3, ligne 21 - ligne 64 * * revendications 1,8,12,16,19 * * figures 1-4,10 *	1,6,7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
A	-----	8-10	A42B A61F A42C
X	FR 427 211 A (M. TARDER) * le document en entier *	1-5,7	
A	-----	6,8,9	
A	US 2 908 012 A (S. FELDMAN) 13 octobre 1959 (1959-10-13) * colonne 2, ligne 22 - ligne 28 * * figures 1,5 *	10	
	----- -/--		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 14 janvier 2004	Examineur Bourseau, A-M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 37 0033

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
P,X	US 2003/041366 A1 (Y. M. L. NG) 6 mars 2003 (2003-03-06) * le document en entier * -----	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 14 janvier 2004	Examineur Bourseau, A-M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 37 0033

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-01-2004

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 1054971	A	15-02-1954	AUCUN
US 6170086	B1	09-01-2001	AUCUN
US 3188654	A	15-06-1965	AUCUN
FR 1408838	A	20-08-1965	AUCUN
US 6016572	A	25-01-2000	AU 741144 B2 22-11-2001 AU 3122200 A 12-07-2000 CA 2320253 A1 29-06-2000 CN 1294500 T 09-05-2001 EP 1056363 A1 06-12-2000 JP 2002532641 T 02-10-2002 KR 2001041190 A 15-05-2001 WO 0036941 A1 29-06-2000
FR 427211	A	AUCUN	
US 2908012	A	13-10-1959	AUCUN
US 2003041366	A1	06-03-2003	AUCUN

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82